



Resiliation OVH / renoncement au droit de rétractation

Par **yagadir**, le **19/12/2012** à **23:06**

Bonjour,

J'ai passé un contrat adsl chez ovh il y a peu et, étant un peu pressé par un départ à l'étranger, j'ai coché (oui, ils le proposent...) la case "renoncer au droit de rétractation de sept jours", en échange de quoi le service était annoncé opérationnel en 7 jours.

Or entre-temps mon ancien opérateur me fait une offre très intéressante et en plus, voilà dix jours ouvrables que la commande est passé, j'ai reçu le modem, mais toujours pas de service adsl ovh...

Y a-t-il un moyen de résilier ?

La renonciation au droit de rétractation est-elle légale ?

J'ai bien le sentiment de m'être fait rouler...

Bonne leçon me direz-vous peut-être.

Merci d'avance de votre réponse